



# CONVENTION CHEQUES SPORT 2021-2022



entre le CDOS du Doubs, Le CNOSF et :

Le club de :

Discipline : ..... N° d'agrément « sport » : .....

Siégeant à : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

**Article 1.** Le club signataire, représenté par (nom et fonction) .....

S'engage à :

- Signer la présente convention CHEQUES SPORT 2021-2022 avec le CDOS 25.
- Communiquer l'information, les critères d'éligibilité et les modalités du dispositif auprès de tous ses adhérents.
- Réceptionner les fiches demande de ses adhérents, vérifier la validité et l'exactitude de chacune et les répertorier dans la fiche récapitulative prévue à cet effet (15 bénéficiaires maximum par association).  
RAPPEL : sont éligibles aux CHEQUES SPORT les licenciés en club sportif du Doubs présentant les profils suivants : étudiant(e) post BAC (boursier et non boursier) de 16 à 25 ans, **!/ Élargissement de la cible (anciennement adressé aux étudiant(e)s boursier(e)s échelon 4 +) !/**, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapé(e)s (AAH), de 20 à 25 ans, bénéficiaires de l'allocation d'éducation pour les enfants handicapé(e)s (AEEH) de 18 à 20 ans.
- Transmettre au CDOS 25 son dossier complet (convention, fiche récapitulative et RIB), avant le **28 février 2022 !/ Prolongation de la campagne (anciennement novembre 2021) !/ Dossier à retourner à l'adresse mail - cdos.doubs@gmail.com - ou à l'adresse postale - 1 rue Pergaud, Haras national, 25000 Besançon -**
- Une fois le versement du CDOS25 effectué, reverser individuellement les aides chèques sport attribuées à ses adhérents bénéficiaires répertoriés en fiche récapitulative.

**Article 2.** Le CDOS du Doubs

S'engage à :

- Fournir au club signataire les informations et documents relatifs à l'attribution de CHEQUES SPORT.
- Par l'intermédiaire des clubs, verser un montant de 20€ à chaque bénéficiaire répertorié(e) dans les fiches récapitulatives des clubs aux dossiers complets, courants avril/mai 2022.  
**!/ Augmentation du montant d'aide (anciennement 10€) !/**

**Article 3.** La présente convention est valable pour la saison 2021-2022 et apporte une réduction effective de :

Tarif cotisation	Réduction en €	Tarif après réduction
.....	<b>20€</b>	.....

A .....  
Le .....

Signature du Représentant du club :

A Besançon  
Le 20/12/2021

Signature du président du CDOS 25

COMITE DEPARTEMENTAL  
DU DOUBS  
OLYMPIQUE ET SPORTIF  
FRANCAIS  
16, CHATEAU DE CHATELAIN  
25000 BESANCON